



**CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES
INITIALES SOUS STATUT SCOLAIRE EN RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA RENTRÉE 2023**

Rapporteure : Sabine FERRAND

**Délibération
Séance plénière du 12 décembre 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission en date du 30 novembre 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 5 décembre 2022,

Madame Sabine FERRAND, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Pour : 83

Contre : 9

Abstention : 1

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE

Pour
par délégation
le vice-président
Denis Hlavet

Le Président du Conseil régional saisit le CESER sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2023. L'établissement de cette nouvelle carte est principalement marqué par l'ouverture du lycée Joséphine Baker à Hanches, en Eure-et-Loir.

Au regard des problématiques spécifiques rencontrées dans les territoires de franges et sur lesquelles le CESER Centre-Val de Loire a travaillé de concert avec le CESER Ile-de-France, cette construction ne peut qu'aller dans le sens de meilleures coopérations inter-régionales et d'une meilleure réponse aux besoins des populations de ces territoires (des deux côtés de la « frontière » régionale).

S'agissant des objectifs poursuivis au travers de cette nouvelle carte, le CESER ne peut qu'y adhérer. Il faut, en effet, que sur l'ensemble du territoire régional tout jeune puisse accéder à un panel de formations répondant à ses aspirations et lui permettant d'obtenir un premier niveau de qualification mais aussi de poursuivre, s'il le souhaite, un cursus de niveau supérieur. Cette poursuite d'études doit être encouragée que ce soit pour les jeunes sortant d'un niveau 3 en milieu scolaire ou d'un apprentissage.

Le CESER apprécie qu'une nouvelle méthodologie soit retenue par la Région et le Rectorat pour élaborer la carte. Cela va dans le sens de certaines observations exprimées dans ses avis des années antérieures. Il est effectivement indispensable d'inscrire les actions engagées dans une démarche pluriannuelle, mais également de renforcer la dimension prospective, pour mieux faire correspondre offre de formation et potentialités du marché de l'emploi à terme. Le CESER, sera, en outre, attentif au travail d'observation renforcé en matière d'analyse des besoins, travail qui sera mené au plus près des territoires. Cette observation devrait s'opérer en regroupant les lycées d'un même bassin. Reste à préciser de quels bassins il s'agit (bassin d'emploi, bassin de mobilité, bassin de vie au sens de l'Insee ou des 25 bassins de vie définis par la Région en concordance avec la nouvelle politique de territorialisation du Conseil régional) !

En termes quantitatifs, le CESER note qu'à la rentrée 2022, 25 027 élèves sont inscrits dans la

voie professionnelle en Centre-Val de Loire, toutes formations confondues, soit en légère baisse par rapport à 2021 et 2020. Comme les années précédentes, les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire représentent une part très importante de ces effectifs (28,25 % et 22,9 %).

Pour la rentrée 2023, la carte proposée prévoit 13 ouvertures, 3 fermetures et 3 diminutions de capacité, au sein de 13 établissements (12 publics et 1 privé). Cela se traduira par 159 places supplémentaires (contre 134 en 2021 et 56 en 2022). Ce solde est obtenu en tenant compte des 261 places ouvertes et des 102 places fermées. Il faut souligner que sur les 159 places supplémentaires, 127 sont dues à l'ouverture du lycée Joséphine Baker de Hanches, ce qui fait une augmentation effective de 32 places sur l'ensemble des établissements existants de la région. Si les évolutions démographiques à venir expliquent pour une part cette relative faiblesse des augmentations de places, il faudra être vigilant à ce que l'on ne prenne pas de retard dans l'adaptation des formations aux besoins futurs en compétences.

Il faut souligner également qu'un phénomène de baisse légère se confirme sur les niveaux 4 et 5 (BAC Pro et BTS) soit 131 élèves de moins (en retirant la légère augmentation des sections CAP). Cette diminution se confirme depuis 2 ans et pose la question des équilibres entre lycées professionnels et CFA.

Par ailleurs, le CESER apprécie que ces ouvertures tentent de répondre à la question des compétences de demain, notamment sur le numérique, à l'instar des formations ouvertes au sein du lycée Joséphine Baker de Hanches, ou encore via la coloration « e-commerce et transition numérique » du bac pro « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités » et du bac pro « métiers du commerce et de la vente » au lycée Jean Zay à Orléans. Il est également très sensible à la mise en place de la Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) « Technicien de maintenance en cycle et mobilité urbaine », formation qui devrait évoluer en mention complémentaire (si l'expérimentation

s'avère satisfaisante) et qui va également dans le sens du développement des compétences attendues demain pour répondre aux enjeux économiques et écologiques des territoires (faisant ainsi écho aux objectifs du SRADDET en termes de développement des mobilités douces).

Toutefois, il est regrettable qu'aucun projet relevant de l'enseignement agricole ne soit inclus dans la présente carte, bien que des projets aient été proposés par les établissements mais non retenus par la DRAAF (par manque de moyens). Les métiers du secteur agricole et agro-alimentaire seront pourtant à la pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique et énergétique (méthanisation, production d'énergie, captation des gaz à effet de serre, renaturation, maraîchage de proximité et circuits courts, agriculture urbaine, lutte contre l'artificialisation des sols...) et compte-tenu des problématiques géopolitiques en lien avec le conflit en Ukraine (problèmes d'importations nécessitant de relocaliser des productions). A cet égard, les formations doivent, dès à présent, permettre aux futurs professionnels d'acquérir les compétences pour faire face à ces enjeux surtout sur les niveaux supérieurs.

En outre, on ne peut que saluer la constitution d'une palette complète de formations relatives aux métiers du cuir sur l'ensemble de la région que ce soit au travers du CAP « Maroquinerie » au lycée Ampère à Vendôme, qu'au travers des formations déployées au sein du Lycée Balzac d'Alembert

labellisé « lycée des métiers du cuir » allant jusqu'au niveau bac +2 (BTS « Métiers de la mode chaussure et maroquinerie »). Cela offre de réelles opportunités aux jeunes intéressés par ces métiers en termes de parcours et créé une filière d'excellence en Centre-Val de Loire à même d'attirer des jeunes venus d'autres territoires du pays.

Il est également très positif de renforcer l'offre de formation dans le secteur sportif, secteur qui rencontre actuellement certaines difficultés de recrutement, comme pour les maîtres-nageurs sauveteurs, et qui a lui-même identifié la nécessité de faire évoluer et d'accroître les compétences de ses salariés. Ainsi, une étude, réalisée par le Pôle Ressources National Sport Innovations (PRN SI) du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec Trans Faire, La SFaire et Mott MacDonald, souligne que « *Les métiers du sport se diversifient, avec l'émergence de métiers dans le digital, dans la santé, et dans la communication* ». Il est donc nécessaire d'anticiper et d'accompagner l'évolution de ces métiers et ce, dès l'amont, au niveau de la formation initiale proposée dans les territoires. Cependant, il faudra veiller à ce que l'insertion de ces jeunes formés aux métiers du sport soit effective et permette d'occuper des postes à temps plein, notamment dans le secteur public, car nombre de collectivités territoriales proposent des contrats de quelques heures seulement. Ces métiers sont, en effet, souvent marqués par la précarité et la saisonnalité de leur activité.

CONCLUSION

En raison de la réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 dite « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le CESER regrette qu'il ne soit plus réellement possible d'avoir une vision globale et exhaustive de l'offre de formation proposée sur le territoire en associant carte de l'apprentissage et carte des formations initiales sous statut scolaire¹. Or c'est indispensable pour maintenir un équilibre territorial de l'offre, au sens géographique du terme, mais aussi un équilibre entre les différentes voies possibles (dans les CFA et dans les lycées professionnels).

¹ La Région a toutefois maintenu une carte cible apprentissage élaborée dans la co-construction avec l'ensemble des acteurs emploi-formation du territoire et le GIP Alfa Centre-Val de Loire.

Cette carte est aussi élaborée dans un contexte particulier au regard de la réforme annoncée du lycée professionnel, réforme qui viendrait profondément modifier cette voie de formation. Elle pourrait impacter fortement les contours de cette carte et remettre en cause la répartition territoriale de l'offre de formation telle que la Région a essayé de la définir au cours de ces dernières années. Le risque est d'aller vers une voie de formation répondant uniquement aux besoins des entreprises locales, sans tenir compte des aspirations des jeunes et de leurs familles. Pour éviter cet écueil, il faut impérativement travailler sur l'attractivité des métiers pour que les jeunes et les familles puissent connaître les différents métiers exercés sur le territoire régional. Une vigilance particulière de l'ensemble de la communauté éducative devra ainsi être observée dans le cadre de l'élaboration de cette réforme.

Enfin, un travail important est à conforter sur l'attractivité des métiers en Centre-Val de Loire. Dans ce cadre, et en lien avec les branches professionnelles, la Région a un rôle à jouer compte tenu de sa compétence en matière d'information à l'orientation, notamment auprès des collégiens. Une action en direction des professeurs principaux et des personnels des CIO apparaît également comme indispensable pour leur permettre d'acquérir une réelle connaissance des métiers et du monde de l'entreprise.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la carte des Formations 2023

Intervention de : Madame Paulette PICARD

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, cher(e)s collègues,

J'ai lu avec attention le rapport concernant la carte des formations ; la réforme de l'apprentissage intitulée : choisir son avenir professionnel, certes, le titre est prometteur, hélas, comme le montre la presse les faits le sont moins !

Sur trois points en particuliers :

La création de centre de formation opportunistes,

L'appauvrissement de l'offre,

La découverte des métiers organisée par les professionnels, qui ont parfois des difficultés à entrer dans les établissements.

La libéralisation et la volonté d'ouvrir à tout va, des centres de formation, n'est pas un critère de qualité, peut-être de quantité, qui malgré la certification qualiopi, sont là pour faire du business ;

Si Je comprends la réflexion qui puisse amener comme vous le mentionnez, de rapprocher l'offre de formation, au marché du travail suivant les bassins de vie, cette réflexion rationnelle, n'est pas équitable et stigmatise nos territoires ruraux !

J'ai envie de vous chanter ce titre de B Lavilliers : être né quelque part.

Eh bien oui, que vous soyez né à LINGE commune de BRENNE, où nous étions lundi soir pour évoquer les mobilités, vous n'avez pas les mêmes chances que si vous êtes né à Orléans ou Tours !

Vous ne pouvez pas réduire drastiquement les offres de formation dans les capitales régionales. Et qui procède à l'appauvrissement de l'offre.

Par ailleurs, l'information sur les métiers si précieuse pour l'orientation, doit se coordonner avec les chefs entreprises, on se rend compte lors des nuits de l'orientation de la méconnaissance des filières par les familles en premier lieu, pour le collégien s'il n'a pas dans son entourage des exemples, il appréhende de fait virtuellement des futurs possibles.

Le vrai challenge est la DECOUVERTE des FILIERES, et les choix d'orientations optimales avant le BAC.

Pour cela, les entreprises doivent pouvoir venir expliquer les nombreux métiers attachés aux filières.

Deux grands enjeux du 21eme siècle ne sont pas cités : L'agriculture et la réindustrialisation.

Je regrette qu'il n'y ait rien sur l'agriculture, comment se fait-il, alors que c'est un enjeu de souveraineté nationale, voir mondiale, que vous n'en fassiez pas une priorité !!!!

La transformation écologique, la ressource de l'EAU qui s'épuise, l'indispensable mutation de l'agriculture productiviste vers une agriculture plus respectueuse, nos jeunes agriculteurs montrent chaque jour leurs capacités d'adaptation dans notre RCVL très agricole !

Aucune analyse sur les besoins de compétences, dans ce grand chantier qu'est la REINDUSTRIALISATION ;

Au manque de compétences disponibles vient s'ajouter la grave crise de l'énergie ; ces compétences il faut des années pour les acquérir, ce n'est pas la régularisation de quelques-uns pour un motif de communication politique, qui apportera les besoins qui nous font cruellement défaut.

Vous mentionnez le Lycée d'Alembert à Issoudun, ce lycée professionnel a été précurseur, créé en 1950, sous l'impulsion de maroquiniers locaux, il a su attirer des marques prestigieuses.

Patrik Wuitton a décidé de s'implanter là où il y avait des compétences en 1984. Il est reconnu dans la France entière et par les marques les plus prestigieuses

A l'instar de cet exemple, il faut avoir une stratégie de rayonnement pour nos centres de formation, afin d'attirer des jeunes de toute la France, rayonnement du savoir-faire qui permettra de nouvelles implantations.

En conclusion :

L'orientation est déterminante, encore faut-il avoir le choix, l'information, et être orienté.

Les entreprises conscientes de cet enjeu ont toujours été disposées en lien avec les professeurs à venir dans les établissements.

Enfin, faire très attention à ne pas rationaliser coûte que coûte les offres, et de ne miser que sur les territoires les plus denses

Je vous remercie.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à l'avis sur la carte des formations 2023

Intervention de Madame Michèle Perrin

Au nom du groupe : CFDT

Monsieur le vice-Président, Madame la conseillère régionale, chers collègues,

La CFDT se retrouve pleinement dans l'avis détaillé du CESER sur cette nouvelle carte des formations, mais souhaiterait le compléter.

Tout d'abord et pour la CFDT, cette carte évolue peu notamment si l'on considère que sur les 159 places ouvertes, 127 concernent le nouveau lycée de Hanche.

En matière de méthode, la CFDT salue l'approche pluriannuelle avec une visée prospective mais souhaiterait avoir une vision plus précise des coopérations établies avec les branches professionnelles notamment sur leurs besoins et leurs analyses, non pas dans une logique « adéquationniste » mais afin de mieux prendre en compte les débouchés possibles dans la région pour les jeunes et ainsi favoriser leur insertion professionnelle.

Par ailleurs la CFDT déplore que les formations ciblées sur les emplois de demain dans le secteur agricole qui avaient un avis favorable de la région et des milieux socio-économiques, n'aient pas été suivies d'effet par manque de moyens de l'état notamment concernant les postes d'enseignants.

La fermeture de la mention complémentaire Technicien en énergies renouvelables au lycée professionnel Val de Cher doit aussi nous alerter : avant l'ouverture d'une formation, il est important de vérifier l'existence des métiers et des possibilités d'accueil des élèves en stages d'entreprises.

Enfin, cette carte des formations qui nous présente des places de formations professionnelles ouvertes ne présage en rien des effectifs qui seront recrutés. C'est dans ce sens, pour que cette carte soit suivie d'effet, que la CFDT souhaite évoquer l'importance de l'orientation des jeunes et notamment avec la Région concernant sa compétence en matière d'information sur les métiers, leurs débouchés et les voies de formation. La Région en qualité de chef de file pour l'information dans le processus d'orientation doit donc coopérer avec les branches professionnelles et les principaux acteurs de la formation du territoire afin d'organiser au mieux une information fiable des élèves et de leurs familles pour des décisions d'orientation prenant en compte les aspirations des jeunes, une orientation ambitieuse de qualité pour dépasser les déterminismes sociaux et les décisions générées... Et puis dans cette même logique, la CFDT salue l'initiative de la Région, pour l'élaboration de la carte cible de l'apprentissage en Centre Val de Loire, carte établie sans obligation réglementaire afin de mieux informer sur les établissements des différentes voies de formation professionnelle.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la carte des formations 2023

Intervention de Madame Martine RICO

Au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, chère(s) collègues,

A propos de la carte des formations le groupe AIESSE tient à formuler son étonnement sur le fait qu'aucune ouverture ne soit faite sur l'Enseignement Agricole. Non pas que la Région aurait refusé d'accéder à des projets d'ouverture mais surtout sur le fait que la DRAAF n'ait fait aucune demande d'ouverture.

La raison évoquée en serait que la direction n'aurait pas les moyens de mettre en œuvre une quelconque ouverture. Ainsi le manque de moyens empêcherait de répondre aux demandes existantes et formulées par les établissements. Le groupe AIESSE est inquiet. En effet, le Sénat dans son rapport de septembre 2021 a lancé une alerte sur l'avenir de l'enseignement agricole et a formulé 45 propositions. Son titre en dit long : "L'urgence d'une transition agro-politique". On peut lire la phrase suivante : "Le réseau de l'enseignement agricole est indispensable pour répondre aux défis de la transition agro-écologique et du renouvellement des générations d'agriculteurs. La mission appelle à une véritable « transition agro-politique » pour redonner une stratégie et des objectifs clairs à l'enseignement agricole." Comment en arrive-t-on à une telle situation quand les projets reposent sur des ambitions de transformation, de préservation de l'environnement, de recherches à faire en matière agro-alimentaire, en préservation des espèces, d'inquiétude sur les cultures avec le climat qui évolue ?

Le groupe des Associations, Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement demande qu'un travail soit mené en lien avec la DRAAF pour comprendre et rechercher des pistes d'amélioration de la situation. Plusieurs propositions du Sénat concernent la manière de présenter les métiers et les filières de l'enseignement agricole, il demande que la Région s'empare du sujet dans sa compétence d'information sur les métiers et l'orientation.

Le groupe votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la carte des formations 2023

Intervention de Monsieur Gérard BOBIER

Au nom du groupe : Artisanat

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, chère(s) collègue(s),

Sur l'essentiel, le groupe de l'artisanat partage l'avis rendu par Mme FERRAND.

Il s'étonne toutefois que les CFA des chambres de métiers, au nombre de 137, ne soient pas mentionnés comme ils le méritent. Il rappelle que ces établissements accueillent plus de 120 000 apprentis et que ces effectifs sont en hausse constante depuis trois ans.

S'il peut se satisfaire de l'objectif gouvernemental d'atteindre le million d'apprentis, il s'interroge toutefois sur les conditions d'accueil et d'hébergement que leur seraient réservées. Un chantier d'agrandissement ou de construction d'internats prend entre cinq à dix ans, si l'on tient compte de toutes les procédures applicables, avant d'être réalisé et opérationnel. De plus, qui investira à la hauteur des besoins qui ne manqueront pas d'être révélés.

Autre remarque concernant les lycées professionnels. Leur enseignement est à 90% théorique, accompagné pour les 10% restant par une pratique professionnelle en interne et non pas en entreprise. De fait, nombre de leurs élèves en sortant du lycée optent pour un CAP en alternance afin de bénéficier d'une vraie formation pratique en entreprise et ainsi se doter d'un meilleur niveau professionnel.

Il ne s'agit pas ici d'opposer lycée professionnel et CFA, mais de souligner une réalité, confirmant le rôle essentiel que jouent les chambres de métiers en matière de formation.

Enfin, au titre de l'attractivité des métiers en Centre Val de Loire, le rapporteur estime que les branches professionnelles « doivent œuvrer pour faire connaître les métiers et communiquer sur ce que ces derniers peuvent proposer comme perspectives ».

Les branches professionnelles n'ont pas attendu cette observation pour se mobiliser et pour œuvrer dans le sens souhaité. Elles se heurtent toutefois à de fortes réticences et au peu d'ouverture d'esprit de l'éducation nationale. L'entreprise y est méconnue, pour ne pas dire inconnue.

Deux exemples illustrent cet état de fait.

En 2021, l'UNEC 3741 a envoyé à 85 collèges de la Région via leurs directeurs, un courrier dans lequel elle proposait de venir présenter la profession au sein de leurs établissements. Elle n'a obtenu que 8 réponses positives. Ces interventions ont été faites en 2022 dans des classes de 4ème et 3ème.

Le BTP Centre par l'entremise de notre collègue Antonio LORENZO propose à l'ensemble des collèges de la région une démarche identique à l'attention des élèves. Sur l'ensemble de ces établissements, un seul a répondu, mais négativement.

Toujours au titre de l'orientation, de l'information sur les métiers et les opportunités professionnelles qu'ils offrent, le groupe de l'artisanat rappelle que la CAPEB avec l'opération « artisan messenger » et la FFB avec « les coulisses du bâtiment » s'emploient à sensibiliser les jeunes aux métiers du bâtiment. C'est dire la volonté des branches professionnelles à développer de telles initiatives.

Enfin, le groupe de l'artisanat rappelle que la CMA-CVL dispose d'un camion pédagogique. Doté d'un équipement numérique ce véhicule offre aux jeunes le moyen de s'informer facilement sur les métiers de l'artisanat et sur les filières de formation qui y mènent via une série de vidéos et de fiches pratiques. Opérationnel, il peut sillonner la Région et s'installer chaque jour dans un collège différent.

En conclusion, le groupe de l'artisanat demande :

- Que soit mieux prise en compte la situation des CFA, notamment en ce qui concerne leur capacité d'accueil et d'hébergement des apprentis,
- Que les initiatives des branches professionnelles et de la CMA-CVL en faveur de la découverte des métiers à destination des jeunes et en particulier des collégiens soient accueillies favorablement et systématiquement dans les établissements scolaires, afin qu'elles puissent participer efficacement à l'orientation des jeunes. Il lui paraît opportun et utile que les établissements scolaires invitent les organisations professionnelles et les services de la CMA-CVL à venir à la rencontre des jeunes.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 décembre 2022

Avis du CESER relatif à Carte des formations professionnelles

Intervention de Madame : Florence DUMOND

Au nom du groupe : CGT

*Monsieur le Vice-Président du CESER,
Madame la Conseillère Régionale,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères,*

Les enseignements et formations doivent préparer à transformer notre société pour répondre aux besoins fondamentaux que sont la santé, les accompagnements médico-sociaux, la protection de notre environnement (gestion eau, forêts, sols, air, océans, biodiversité...).

Ils doivent anticiper la ré-industrialisation pour garantir notre autonomie dans certains secteurs comme les produits pharmaceutiques.

Ils participent à la relance ou au développement des filières comme le bois pour l'habitat, le traitement des déchets du bâtiment et doivent aussi transformer notre agriculture pour gagner en autonomie alimentaire...

Mais cela ne peut se concevoir dans une logique de marché de l'emploi mais dans une logique de politiques publiques nationales qui doivent mener à terme à des qualifications nécessaires et utiles à la réponse aux besoins des populations.

La CGT rappelle que l'apprentissage doit en priorité servir les jeunes qui font le choix d'une orientation vers le secteur pro et non une politique de formation de haut niveau à bas coût pour les entreprises.

Pour la CGT, le développement de la pratique du vélo dans le cadre des politiques publiques de mobilités est une réalité. Le besoin de nouvelles qualifications dans ce secteur doit être réfléchi dans une logique de filière afin de permettre l'élévation des connaissances et des qualifications des travailleur-es. Mais Force est de constater que les certifications et spécifications ne vont pas dans ce sens !

La CGT interpelle sur le e-commerce dont les conséquences vont à l'encontre de toutes les orientations de transformations qui visent à développer les circuits courts, limiter les flux de transport mais aussi à maîtriser l'artificialisation des sols !

Sans compter que ce secteur développe l'ubérisation des travailleur-es de livraison à vélo !

La CGT approuve le développement de la filière du cuir. Elle note, cependant que le CAP se fait à Vendôme alors que le Bac Pro et BTS se font à Issoudun. Cela risque de priver les titulaires de CAP de

pouvoir poursuivre leur formation. Pour les familles ce sont des coûts d'hébergement, de restauration et de transport qui risquent de pénaliser les jeunes pour la poursuite de leur formation.

La CGT note favorablement le développement des formations dans le secteur sportif et les remarques que le CESER porte sur la précarité de ces emplois dans le secteur public. Elle tient à préciser que le secteur privé est aussi précaire par sa flexibilité dans l'organisation du travail dans les salles de sport.

La CGT demande l'abandon de cette énième réforme des lycées pro qui saborderait la formation d'un tiers de la jeunesse. Les lycées pros ne sont ni au service des entreprises, ni une variable d'ajustement budgétaire.

Le projet d'école de la CGT est celui d'une école émancipatrice où chaque jeune, quelle que soit sa condition sociale et son lieu de vie peut faire le choix de son orientation et de son niveau de formation.

La CGT partage certains constats et inquiétudes du CESER mais la logique de marché de l'emploi est prégnant dans son avis et vous avez noté que la CGT ne porte pas le sujet de la formation comme une réponse au marché mais comme une perspective pour les futur-es travailleur-ses de se former et de renforcer leurs connaissances et qualifications au plus haut niveau afin de pouvoir faire leurs propres choix en toute connaissance et ainsi s'émanciper des entreprises pour construire leur avenir en s'appuyant sur l'intérêt général.

Dans ces conditions, la CGT votera contre.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région CVL pour la rentrée 2023

Intervention de : Monsieur Yves BAIJOT

Au nom du groupe : CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC ne peut que se satisfaire du but recherché par la région : essayer de monter des formations en ligne directe avec les besoins économiques.

Néanmoins, la CFE-CGC regrette que les formations agricoles et agro-alimentaires soient oubliées dans cette carte. En effet, il paraît surprenant qu'une région portée sur le développement écologique, sur l'alimentation bio des établissements scolaires n'ait pas des formations sur la nouvelle voie qu'ouvrent le bio, les cultures raisonnées et tout ce qui se rapporte à ces développements agricoles.

De même, les formations d'avenir ont pour parallèle des investissements dans les lycées professionnels de toute dernière génération, de manière à pouvoir faire face à ces nouvelles formations. La Région devra donc faire une étude prospective sur ces futurs investissements.

La CFE-CGC émet un avis favorable.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la carte des formations 2023

Intervention de Madame : Cécile ROUILLAC

Au nom du groupe : CFTC

Monsieur le Président, Monsieur, Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La CFTC approuve le maintien de l'offre de formation qui reste diversifiée et notamment dans les territoires peu denses et ce malgré une baisse de la natalité.

La CFTC tient à souligner l'état critique de l'enseignement agricole. Des projets soutenus par l'enseignement agricole ont été proposés mais faute de financement par le ministère, qui suit à la lettre le principe d'une ouverture pour une fermeture, ils ne peuvent apparaître dans la carte de formation. Au lycée agricole de Chartres la Saussaie, la région rénove le lycée, accompagne le projet du BTS en production végétale et agriculture durable, mais l'ouverture de places a été refusée par les services ministériels. Ceci paraît en contradiction avec les annonces d'Emmanuel Macron, présent en septembre, aux Terres de Jim, la fête agricole annuelle organisée par le syndicat des *Jeunes agriculteurs* à Outarville (Loiret).

Le président de la République y avait annoncé plusieurs mesures pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants. Des aides financières, d'abord, avec un investissement de vingt millions d'euros dans la formation agricole. Ensuite, la création d'un fond de 400 millions d'euros pour aider les nouveaux agriculteurs à s'installer. Sachant que 45 % de la population agricole part à la retraite dans 5 ans, que la formation dure cinq ans, chaque année l'enseignement agricole forme entre 13 000 et 20 000 exploitants agricoles, or il en faudrait 27 000 pour maintenir les exploitations en France.

La CFTC votera l'avis.



CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaleloire.fr
ceser.centre-valdeleire.fr